



Angoulême, le 23 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travaux de mise à 2x2 voies sur la RN141 Conditions de circulation durant l'été 2019 entre La Vigerie et Villesèche

- - - - -

La poursuite des travaux de mise à 2 × 2 voies de la RN141 entre La Vigerie et Villesèche, à l'ouest d'Angoulême en direction de Cognac, entraînera de nouvelles modifications des conditions de circulation fin juillet puis courant août 2019 dans le périmètre du chantier.

Pour achever les ponts construits dans la vallée de la Nouère, le trafic de la RN141 sera dévié à partir de fin juillet sur environ 1,6 km sur une demi-chaussée de la future 2 × 2 voies. Ce tronçon sera limité à 70 km/h et à 50 km/h dans les raccordements aux 2 extrémités.

Les usagers sont invités à être particulièrement prudents en franchissant ce secteur.

Dans le même temps, la construction des couches de chaussée se poursuivra sur l'ensemble de la future 2 × 2 voies jusqu'à l'échangeur existant de Villesèche.

Début août, le carrefour entre la RN141 et la RD53 (liaison Saint-Saturnin / Asnières-sur-Nouère) sera définitivement fermé afin de poursuivre la construction de la 2 × 2 voies à l'ouest de La Vigerie.

Côté Saint-Saturnin, une déviation temporaire sera mise en place par Hiersac jusqu'à ce que qu'un pont soit construit au-dessus de la RN141. Côté Asnières, les usagers seront redirigés vers la nouvelle voie latérale en cours d'achèvement qui rejoindra l'échangeur de La Vigerie.

Fin août, il sera à nouveau possible de rejoindre Linars depuis la RN141 selon un nouveau tracé de la RD120 qui se branchera directement sur l'échangeur de La Vigerie.

La future section à 2 × 2 voies entre La Vigerie et Villesèche est longue de 5,3 km. Elle est construite dans le prolongement de la section Epineuil/Villesèche (RN1141) mise en service en 2006. Elle comporte un échangeur routier complet dénivelé à proximité de la ligne à grande vitesse, 4 ouvrages d'art au-dessus de la 2 × 2 voies, 5 ouvrages d'art au-dessous de la LGV et environ 6 km de voies neuves de rétablissement.

Cette opération routière est inscrite au contrat de Plan Etat-Région 2015/2020 pour un montant de 40 millions d'euros. Elle est cofinancée par l'État, le département de la Charente, la région Nouvelle-Aquitaine, Grand Angoulême et Grand Cognac.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine, et la maîtrise d'œuvre par la direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA)

